



Formation post-permis

Objectif : Mieux comprendre et gérer les situations de conduite complexes permet de rendre ses déplacements plus sûrs et plus responsables, tout en adoptant des choix de mobilité respectueux et citoyens.

Public et prérequis :

Conducteur en période probatoire et sur la base du volontariat, être titulaire d'un premier permis de conduire (A1,A2,B1 ou B) depuis au moins six mois et au plus douze mois.

Informations :

La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire

Une exclusion de la formation est prévue si : désintéressement visible pour la formation, comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ou alcooliques et non respect des heures

Modalité et délai d'accès :

Avoir satisfaits aux prérequis, 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité, la formation est déclarée en préfecture au moins huit jours avant la date prévue. Si non respect de cette obligation, les attestations de suivi ne seront pas enregistrées.

Programme :

Module 1 : Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexe (4h)

- 1. présentation de la formation**
- 2. questionnaire d'autoévaluation**
- 3. constitution du groupe - présentation**
- 4. traitement du questionnaire d'autoévaluation**
- 5. perception des risques**
- 6. situations complexes**

Module 2: Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsable (3h)

- 7. mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes**
- 8. choix de mobilité**
- 9. bilan avec engagement**

Modalité pédagogique :

Formation en présentiel



Moyens humains

Enseignants titulaires de l'autorisation d'enseigner en cours de validité, ayant suivi une formation spécifique ou ayant l'un des diplômes suivants :

Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres (BAFM)

Brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions

Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes pédagogiques multiples, affirmatives (cours), démonstratives pour la partie pratique et active avec des ateliers de travail

Salle de cours équipée de moyens multimédias

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur

Bilan et engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe

cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis

une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

Sanction visée

Attestation de suivi de formation complémentaire prévue à l'article IV-R223-4-1 du code de la route

Attestation de fin de formation

Formation non éligible au CPF

Effectifs

Minimum 6 et maximum 8

Horaires

Prendre contact avec l'école de conduite

Durée de la formation

7H